

FOIRE AUX QUESTIONS " FAQ" actualisée au 19/11/2025			Codes couleur des réponses	
QUESTIONS POSEES LORS DES REUNIONS PUBLIQUES (QRP) DU 15/10/2025 et par mails après cette date			DDSI	FSE+
N°	Questions	Réponses		
QRP 1	Parcours Solidarités va -t-il évoluer prochainement, permettant d'éviter des doubles saisies et de passer moins de temps sur l'administratif ?	Un système de partage devrait se mettre en place, notamment sur le pilotage au quotidien. Une amélioration des filtres devrait permettre de mieux extraire les données. L'évolution est prévue pour 2026. <i>NB : il n'y a pas d'évolutions permettant d'éviter les doubles saisies d'un SI à l'autre (de Parcours Solidarités à MDFSE+ par exemple).</i>		
QRP 2	Est-ce la même file active globale que sur l'ancien appel à projet DIRE?	Oui, la file active sera la même de manière globale mais également par conseiller. Le dispositif existant reste le même.		
QRP 3	Chaque structure doit fixer ses objectifs en terme de retour à l'emploi et d'orientation vers les outils. Quel est l'impact du conventionnement de ces objectifs sur le financement FSE+ ?	Aucun impact pour le FSE+ : les objectifs indiqués sont à comprendre comme des indicateurs prévisionnels de moyens et non de résultats. Sur le volet insertion, il en est de même. Cet indicateur permet de mieux appréhender le dispositif et permettre à chaque conseiller de prendre un peu plus de recul sur les situations et mieux penser l'orientation, le parcours de chaque usager. Il s'agit là de nourrir le pilotage, sans impact financier.		
QRP 4	Faut-il donner un nouveau nom au projet ?	Oui, sinon il existe un risque de confusion si le nom du projet reste le même d'un AAP à un autre. Ne serait-ce que rajouter un "2", cela suffit du moment que l'on peut distinguer les 2 opérations.		
QRP 5	Le livrable demandé par la DDSI, à annexer à la candidature, correspond-t-il à ce qui sera saisi en annexes dans MDFSE+?	Non, il faut distinguer le projet détaillé et écrit dans MDFSE+ du livrable demandé par la DDSI. D'où l'importance d'avoir bien synthétisé l'essentiel du projet dans la demande (éléments saisis sous MDFSE), puisque c'est elle qui sera annexée à la convention. Le livrable demandé par la DDSI représente la manière de fonctionner de l'association dans l'accompagnement de ces référents, ses formations, appuis techniques, comment est réalisé les contrôles et les sanctions, etc... Il faut le comprendre comme étant un mémorandum.		
QRP 6	Y-a-il un formalisme attendu concernant le livrable qui doit être joint en annexe ?	Il n'y a pas de formalisme attendu en particulier sur le livrable.		
QRP 7	Y'aurait-il une nouvelle contractualisation pour les personnes dont l'accompagnement sera repris d'une opération à l'autre par le même référent ? ou simplement une sortie/entrée dans ma démarche FSE + ?	Continuité du contrat d'engagement précédent et entrée/sortie sur MDFSE+. Pour le FSE+, il faudra, sur MDFSE+, sortir les participants de l'ancienne opération au 30/06/2026 et le faire rentrer dans la nouvelle opération à compter du 01/07/2026. Il s'agit de la gestion du "stock" et donc bien d'une sortie/entrée.		
QRP 8	Est-ce que les parcours seront toujours qualifiés en DIRE TI et DIRE SOCLE ?	Il n'y a pas de changement prévu.		
QRP 9	Quelle est la règle concernant le passage d'un parcours DIRE TI à DIRE Socle dans le cas d'une régulation et d'une réorientation ?	La DDSI ne souhaite pas répondre à cette question.		
QRP 10	L'appel à projet ne mentionne pas spécifiquement les 15 heures d'activités hebdomadaires visant à la reprise d'emploi, avez-vous des précisions à apporter sur ce point ?	La collectivité n'a, pour l'heure, pas mis en place de suivi spécifique des 15h d'activité d'insertion.		
QRP 11				
QRP 12				
QRP 13				
QRP 14				
QRP 15				
QRP 16				
QRP 17				
QRP 18				
QRP 19				
QRP 20				